

Approuvé

CC-77/CONF.001/6
Paris, le 30 juin 1977
Original : anglais

FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

BUDGET PROPOSE POUR 1977/1978

Description

Dossiers types : Des contrats seront conclus avec l'ICOMOS et l'IUCN (\$ 2.000 chacun) pour la préparation de dossiers types indiquant la forme et le contenu de l'information et de la documentation requises pour les nominations \$ 4.000

Coopération technique :

L'équivalent de 12 hommes/mois (qui peut être divisé en missions de une ou deux semaines ou périodes plus longues selon ce qui est nécessaire) pour des Consultants qui auront à conseiller les Etats Parties sur a) la préparation de soumissions de dossiers de biens culturels et naturels à inclure dans la liste du Patrimoine mondial et b) sur la préparation de requêtes préliminaires pour la coopération technique qui seront financées par la Convention.

Matériels et équipements peuvent aussi être nécessaires.

12 hommes/mois \$ 48.000
Equipement et matériels \$ 4.000

Secours d'urgence :

De l'assistance sera fournie sous la forme de services d'experts ou d'équipement aux Etats Parties, à leur demande, pour la sauvegarde des biens culturels et naturels mis en danger par des cataclysmes naturels lorsque de tels biens ont été proposés pour la liste du Patrimoine mondial..... \$ 20.000

\$ 76.000

*qui sont
financés par
la Convention*

dans le cadre des experts, d'équipement et d'autres services

*il s'agit de la garde
annuelle
de fin
dans la
convention*